Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_02-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Isabelle LECORVAISIER.

Quorum : 17

Pouvoirs : M. Éric BRANDILY à M. Patrice GAUTIER,
Mme Isabelle LECORVAISIER à M. Michel LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : M. Loïc MAUFRAIS a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 28 mai 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 29 mai 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 30 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-07-02

Objet : Désignation des contribuables susceptibles d'être membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui prévoit que *« dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires »* ;

Les commissaires doivent :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

En outre, dans les communes de moins de 10 000 habitants, peut participer à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), sans voix délibérative, un agent de la Commune.

La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions susénoncées, dressée par le Conseil Municipal.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le Directeur Départemental des Finances Publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au Conseil Municipal. Le Directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260605-2026_07_02-DE

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la CCID, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à dresser la liste des contribuables susceptibles de devenir membres de la CCID.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** la liste des contribuables susceptibles de devenir membres de la CCID comme suit :

1. M. Éric BRANDILY
2. Mme Rachel GALLARD
3. M. Éric HOMO
4. Mme Carole VIVIER
5. M. Gérard POTDEVIN
6. Mme Dominique MAUFRAIS
7. M. Ludovic POILVÉ
8. M. Xavier FOUÉRÉ
9. M. Nicolas BERNARD
10. M. Vincent FAISANT
11. M. Bernard TAREAU
12. M. Alain BRARD
13. M. Loïc MAUFRAIS
14. Mme Loan VAUTIER
15. Mme Céline DÉSIDE
16. M. Logan MAHEU
17. M. Jacques BERNARD
18. M. Christian BONIFAS
19. Mme Carole LEBULANGER
20. M. Olivier BLEUZÉ
21. M. Michel LEFEUVRE
22. Mme Alexandra MARTA
23. Mme Anne-Laure DIDELOT
24. Mme Alyssa PERMAL

- **DIT** que la présente liste sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Fait à Evran, le 8 juin 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Loïc MAUFRAIS,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire